



Déménagement, pensez à donner vos index de sortie

Lors de votre déménagement, prenez contact avec SICAE EST pour procéder à la résiliation de votre contrat à la date que vous souhaitez, sans avoir à vous déplacer.

Le jour de votre départ, merci de relever les index de votre compteur et de nous les transmettre sous 48 h.

Dès réception, votre contrat sera immédiatement résilié et la facture de solde sera envoyée à votre nouveau domicile.

Si vous êtes locataire, demandez à votre propriétaire s'il désire reprendre l'abonnement à son nom le temps de retrouver un nouvel occupant.

De cette manière, aucune intervention technique ne sera nécessaire.



ATTENTION : En l'absence de ces informations, vous restez titulaire de votre contrat et redevable des consommations éventuelles et de l'abonnement.

Le saviez-vous ?

Il est **obligatoire** que votre compteur soit relevé **au moins une fois par an par nos services**. Si vos trois dernières factures sont basées sur des consommations estimées, prenez contact avec SICAE EST pour convenir d'un rendez-vous avec un de nos techniciens.

En cas d'absence lors du passage de nos agents releveurs, vous avez la possibilité de nous communiquer sous 48 h, vos index de consommation :

- **par courrier**, en nous renvoyant la « carte d'auto-relevé » déposée dans votre boîte aux lettres.
- **par téléphone** au 03 84 96 81 00
- **par internet** sur notre site www.sicae-est.com, rubrique Particuliers – Nos offres et services – Saisir vos index en ligne.
- **par mail**, sur l'adresse index@sicae-est.com. N'hésitez pas à joindre une photo de votre compteur.



A défaut, votre facture d'électricité sera calculée sur la base d'une consommation estimée, donc approximative, pouvant engendrer parfois des écarts non négligeables sur une facture.

Baisse des Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité au 1^{er} août 2016

L'arrêté du 28 juillet 2016 relatif aux Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité et applicable au 01 août 2016, induit une baisse moyenne de 0,5 % pour les particuliers et de 1,5 % pour les professionnels ayant une puissance souscrite < à 36 kVA.

Le pourcentage d'évolution varie en fonction de la puissance et de l'option choisie.

Retrouvez les grilles tarifaires directement sur notre site internet www.sicae-est.com, rubrique Particuliers ou Professionnels en fonction de votre cas.

Festival de l'Elevage

Le monde agricole était en fête le samedi 9 et dimanche 10 avril 2016 au Parc des Expositions à VESOUL. La 4^e édition de ce festival avait pour thématique « Elevage et Environnement pour demain ». SICAE EST, elle-même Coopérative Agricole d'Electricité, était présente, accompagnée de sa filiale commerciale LUCIA.



Le bilan est plus que positif et nous conforte sur l'importance que nous donnons au mot **PROXIMITE**.

Merci à la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône pour son invitation.

Harmonisation des Heures Creuses au 01/09/2016

En sa qualité de Gestionnaire de réseau, SICAE EST a harmonisé l'ensemble des plages d'heures creuses sur sa zone de desserte. Le but est d'améliorer la qualité de service lors de l'alimentation par un réseau secondaire à la suite d'incidents sur le réseau.

Nos clients impactés par ces modifications ont reçu un courrier personnalisé. Si ce n'est pas votre cas, c'est que vous n'êtes pas concernés.

Mise à jour du TURPE au 1^{er} août 2016

Dans le cadre de l'ouverture des marchés à la concurrence, l'acheminement et le raccordement au réseau public de distribution de l'électricité restent des missions de service public. A ce titre, le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public de Distribution d'Electricité) demeure réglementé par les Pouvoirs Publics.

Le 2 juin 2016, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), a pris la décision d'augmenter ce tarif de +1,1 %.

Il permet de financer les activités liées au métier de GRD (Gestionnaire des Réseaux de Distribution d'Electricité), comme par exemple la mission d'entretien du réseau et la modernisation de ce dernier.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

L'hiver approche. Evitez le gaspillage d'énergie et gardez à l'esprit ces quelques conseils :

■ dépoussiérez les grilles de vos radiateurs avant de les remettre en marche et ne les couvrez pas.

■ 20°C dans les pièces à vivre et 18°C dans les chambres, c'est excellent pour votre santé, pour l'environnement et votre portefeuille.

Baisser de 1°C la température de votre pièce permet de réduire de 7% votre facture de chauffage.

■ ne réglez pas sans cesse les thermostats de vos radiateurs. La température n'augmentera pas plus vite mais vous consommerez davantage.

■ n'ayez pas plus de 4°C d'écart entre vos pièces afin d'éviter une surconsommation dans les pièces les plus froides.



Journée Pédagogique à SOING



SICAE EST, le 28/06/2016, a participé pour la deuxième fois, en collaboration avec ENEDIS, à une journée pédagogique à SOING.

Le but de cette rencontre était de sensibiliser les enfants du primaire (écoles de VELLETON, SOING, FRESNES SAINT MAMES, NOIDANS LE FERROUX et PONT DE PLANCHES), aux risques encourus lors de la pratique d'un loisir à proximité des ouvrages électriques mais aussi lors de leurs gestes au quotidien.

SICAE EST est très attentive à la sécurité publique, sachant que chaque année, malgré les avertissements et recommandations émis à l'attention des pêcheurs, des accidents surviennent par négligence ou inattention.

Merci aux organisateurs et aux enseignants pour leur implication.



TÉMOIGNAGE : M. le Maire de Vitrey-sur-Mance

« Depuis le 03 juillet dernier, date de fin des travaux réalisés par SICAE EST au poste source situé sur notre commune, aucune microcoupure ne s'est manifestée à ma connaissance, alors qu'en général, nous en subissons au moins 2 par semaine. Bravo à toute l'équipe de l'entreprise, depuis les études jusqu'à la réalisation. »